

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2013**

---

**Présents :** Mesdames et Messieurs PAU, ROBERT, CHAZAL, VAISSE, VAN PRAAGH DOREAU, COUPAOU, FICHEUX et GUITTARD.

**Absents et Excusés :** Lina MIOCHE (pouvoir à Michèle ROBERT), Jean-Louis YOL (pouvoir à René FICHEUX), Robert BLANDIN (pouvoir à Maurice COUPAOU), Stéphanie LABBE (pouvoir à Gérard GUITTARD), Yves COMMUNAL (pouvoir à Catherine VAISSE).

Mme Pau demande aux élus s'ils ont des remarques sur le dernier compte rendu du Conseil Municipal. En l'absence de remarques, le compte rendu est validé à l'unanimité.

**1-Arrêtés de péril :**

Deux immeubles cadastrés ZL 64 et 18 à Chadrat sont en mauvais état et menacent de tomber tout ou partie. Les propriétaires en ont été informés. Des arrêtés de péril seront pris pour les deux immeubles.

**2-Centre de Gestion : Contrats d'assurance des risques statutaires :**

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion en date du 23/01/2013 allait mettre son contrat groupe en concurrence, celui-ci arrivant à échéance au 31/12/2013.

La procédure est arrivée à son terme. La compagnie retenue est la CNP, géré par le courtier DEXIA SOFCAP. Il appartient à chaque collectivité d'adhérer ou non au contrat de groupe lequel débutera le 01/01/2014 pour s'achever en 2018, avec possibilité de résiliation au 31 décembre de chaque année en respectant le préavis. Les élus demandent que d'autres compagnies soient contactées afin de comparer les offres.

**3-Renouvellement du contrat de concession entre la Commune et GRDF**

Madame le Maire rappelle qu'il a été signé un contrat de concession entre la Commune et Gaz de France le 24 octobre 1983. Ce contrat avait été établi pour une durée de 30 ans. L'échéance arrive en 2013.

Il convient de procéder au renouvellement de ce dernier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le projet de renouvellement et autorise Madame le Maire à signer un nouveau contrat.

**4-Réserve d'incendie : ZA Les Tourtelles :**

En raison du risque d'incendie dans la zone d'activité « La Tourtelle », une réserve d'eau sera prochainement construite. Après une étude avec les responsables du SDIS, elle serait réalisée à l'aide de bâches souples et non en dur ce qui favorisera une alimentation plus facile de la réserve.

## **5- Travaux Place du 8 Mai :**

La réception des travaux est prévue mardi prochain. Le SIVOM a confié les travaux à l'entreprise HUGON pour l'Adduction d'Eau Potable.

La deuxième phase des travaux de la première tranche s'enchaînera. Elle comprend la continuité de l'aménagement des espaces entre le pôle culturel et la mairie et le début de la place du 8 mai.

Le cabinet SYCOMORE travaille sur un projet de la deuxième tranche (place du 8 Mai).

## **6- Convention ATESAT :**

Il y a lieu de renouveler la convention portant sur l'Assistance Technique fournie par les Services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2013.

L'assistance des services de la direction départementale du territoire (DDT) comprend plusieurs missions telles que :

- L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- L'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux
- L'assistance à la conduite des études relatives aux ouvrages d'art, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la DDEA afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT.

L'ATESAT ne pourra pas être renouvelable l'année suivante car les Ministres ont annoncé la fin de celle-ci au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **7- Travaux d'assainissement – programme 2014 :**

La Commune a mandaté le SIVOM de la région d'Issoire pour assurer le contrôle administratif et technique des travaux d'assainissement au titre du programme 2014 :

- 1- Construction d'un réseau d'assainissement route de Pagnat et chemin du Charbonnet,
- 2- Raccordement du secteur Ouest de Chadrat au réseau existant.

L'étude est suivie par le cabinet SAFEGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat afférente à ces travaux et autorise le SIVOM à transmettre les dossiers au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau afin de demander les subventions.

## **8- Emprunt :**

Marie-Paule CHAZAL, élue aux finances, propose de contracter un emprunt de 100 000 euros sur 10 ans afin de financer les travaux d'aménagement de bourg. Un emprunt est sur le point de se terminer.

Des consultations vont être faites auprès des banques.

## **Questions diverses :**

- Prévoir l'inauguration de l'église.
- Une réunion d'élus sera prévue afin d'organiser la tenue des bureaux de vote lors des prochaines élections municipales.
- Lors des vœux l'équipe municipale présentera une rétrospective des actions menées pendant les six années du mandat.